

Edito : génération « gestion de la pénurie »

SNES Versailles

Secteur Entrer dans le métier :

Marie-Damienne ODENT
David PIJOAN

Permanences :

au Snes

3, rue Guy de Gouyon du
Verger
94112 Arcueil Cedex
Tél : 08 11 11 03 84
Fax : 01 41 24 80 62
e-mail : s3ver@snes.edu
site Internet :

www.versailles.snes.edu.

et dans les Centres

IUFM (selon les
disponibilités des
militants du SNES) :
*nos jours de permanence vont
dépendre aussi de
nos emplois du temps dans
nos établissements.
Tenez-vous informé(e)s via les
panneaux d'affichage.*

Félicitations pour votre réussite au concours. Pour la plupart d'entre vous, vous allez prendre contact avec un public scolaire pour la première fois : ça y est, vous êtes passés de l'autre côté ! Enseigner est un métier passionnant et exigeant mais vous allez vite comprendre que notre conception du métier, nos conditions de travail et notre pouvoir d'achat sont plus que jamais à défendre.

Le contexte est clair : baisse des postes aux concours externes (seulement 680 PLC2 dans l'Académie de Versailles cette rentrée contre plus de 1000 il y a 2 ans), plus de 9170 postes supprimés dans le second degré pour le budget 2008...la diminution des effectifs scolaires pour justifier ces baisses a bon dos! Sur le terrain, la disparition des postes va se traduire par l'accroissement des effectifs, la multiplication des sorties précoces du système scolaire et la diminution des horaires dans certaines disciplines en collège et lycée. Triste constat : la réduction des inégalités scolaires n'est plus d'actualité et maintenir un service public d'éducation de qualité n'est donc plus une priorité. L'heure est à l'économie des moyens !

Vous faites ainsi partie d'une nouvelle génération de professeurs : la génération « gestion de la pénurie » ! On compte sur vous pour faire des sacrifices et accepter plus d'heures de présence dans les établissements, plus de souplesse dans votre emploi du temps et plus de polyvalence en enseignant dans plusieurs disciplines...

Professeurs stagiaires, vous êtes les premiers à devoir accomplir 8 heures de stage hebdomadaire sans aucun allègement de votre formation alors qu'il était compris entre 4 et 6 heures les années précédentes. Le SNES a dénoncé cet alourdissement de votre charge de travail qui se fait au détriment de votre formation et qui permet surtout de compenser les suppressions de postes.

Recrutement et formation vont de pair. C'est la raison pour laquelle les IUFM ont été sous les feux de la rampe avec leur intégration progressive à une Université de rattachement et l'adoption d'un cahier des charges de la formation. Résultat : à Versailles, l'IUFM est intégré à l'université de Cergy-Pontoise. Pour ce qui est du cahier des charges, il réduit l'acte d'enseigner à une juxtaposition de compétences parfois contestables qui remettent en cause ce qui est au cœur de notre métier : la transmission des savoirs.

Dans le contexte actuel, il semble plus nécessaire que jamais de ne pas s'isoler dans sa classe et de faire le choix de l'engagement et de l'action collective. Professeur débutant voué à une longue carrière (42 ans si le gouvernement mène à bien sa réforme des retraites), vous êtes les premiers concernés par le vaste chantier de réflexion qui va s'ouvrir sur le métier d'enseignant. Pour peser dans les discussions, défendre une formation de qualité et un métier revalorisé, **rejoignez-nous !**

Conseils pour la rentrée dans votre établissement

Signez votre procès-verbal d'installation

Au secrétariat de votre établissement le jour de la pré-rentrée afin d'accélérer le paiement de septembre. Si votre PV n'est pas arrivé dans l'établissement, demandez au chef d'établissement de rédiger un PV d'installation mentionnant bien votre statut et votre quotité de service (8 h). Il doit le faxer rapidement au Rectorat. Il est possible que vous ne touchiez à la fin du mois de septembre qu'une avance sur salaire qui correspond à 80% de votre salaire. La différence vous sera alors versée avec la paye du mois suivant. Soyez vigilant. Vous ne recevrez pas de fiche de paye avant le mois de novembre.

Votre emploi du temps

Il doit être de 8 h hebdomadaires maximum et libérer les journées de formation. Il doit être compatible avec celui de votre conseiller pédagogique pour permettre des visites mutuelles.

ATTENTION !!

Vous êtes stagiaire avant d'être un moyen d'enseignement pour l'établissement !! Votre emploi du temps doit être « cohérent »: vous ne devez pas avoir une classe uniquement en heure de soutien, vous ne devez pas enseigner uniquement une discipline à une classe en histoire-géo éducation civique ou en physique-chimie. Vous ne pouvez pas être sollicité pour des remplacements de courte durée dans votre établissement et vous ne pouvez pas percevoir des heures supplémentaires. De plus, on ne doit pas vous confier les classes de SEGPA en collège et des classes à examen (sauf en philo). Si vous rencontrez des difficultés, en faire-part, dès le jour de la pré-rentrée, à votre conseiller pédagogique et au représentant SNES de l'établissement. En informer l'IUFM.

Faites-vous faire une carte professionnelle au secrétariat

Avec une photo d'identité, elle vous permettra d'obtenir certaines réductions et des spécimens chez les éditeurs de manuels scolaires. Les éditeurs exigent de plus en plus une attestation de l'établissement mentionnant les niveaux enseignés et les manuels utilisés.

Rencontrez votre conseiller pédagogique

Choisi par l'inspection pour vous aider tout au long de l'année, il assistera à certains de vos cours et vous irez l'observer dans ses classes. Il rédigera un rapport qui figurera dans votre dossier de validation. C'est un interlocuteur privilégié. Il est donc très important qu'il soit volontaire pour cette tâche et qu'il exerce dans le même établissement que vous. Nous constatons tous les ans que les stagiaires qui ont dû s'accommoder d'un conseiller peu volontaire ou bien venant d'un autre établissement ont souvent plus de difficultés que les autres. *Pour faire un vrai travail de formation, le SNES demande que les conseillers pédagogiques soient recrutés sur la base du volontariat, bénéficient d'une formation conséquente et d'une décharge de service*

Le Conseil d'enseignement

Il réunit tous les professeurs d'une même discipline. Profitez de cette réunion pour vous informer sur le matériel disponible dans l'établissement, de questionner vos collègues sur leur progression, de demander les dates des devoirs communs...

Le CDI

Y faire un tour s'impose ! Prenez connaissance du fond et récupérez provisoirement des manuels pour préparer vos cours.

La vie scolaire

Le(s) CPE pourront vous fournir le règlement intérieur et vous expliquer les modalités de contrôle des absences et retard des élèves.

L'intendance

On vous y fournira les clefs, le petit matériel (craies, stylo pour tableau blanc, transparents..) et les tickets ou carte de cantine.

Stagiaire en responsabilité : Un simple moyen d'enseignement ?

Vous serez la première promotion de stagiaires à « tester » la nouvelle réforme des IUFM. Il y aura un changement de taille : le volume horaire du stage en responsabilité qui était auparavant de 4 à 6h hebdomadaires passe à 8h par semaine. On augmente votre temps de présence dans l'établissement... tout en maintenant la charge de travail en formation à l'IUFM.

L'objectif poursuivi par le ministère est clair : l'économie de moyens. Il supprime donc massivement des postes, mais il faut bien « boucher les trous » et pour cela il utilise des personnels précaires (vacataires...), mais aussi des stagiaires. Le SNES combat cette logique comptable et demande le retrait de cette réforme.

Votre affectation pour le stage en responsabilité a été réalisée par le service de la DAE du Rectorat et l'IUFM à partir de vos vœux départementaux saisis sur le site de l'IUFM de Versailles.

Votre barème d'affectation est calculé à partir de votre rang de classement et éventuellement de votre situation familiale (sur justificatif). Le bloc horaire sur lequel vous avez été affecté a normalement été « validé » par l'inspection de votre discipline qui considère que c'est un support horaire qui réunit les conditions optimales pour permettre à un stagiaire de se former.

Dans les faits, vous êtes avant tout utilisé par l'administration comme un moyen d'enseignement supplémentaire. D'ailleurs, les blocs d'heures sur lesquels vous êtes affecté sont connus tardivement et sont trop souvent le résultat de besoins de dernière minute. Cela explique en partie que certains d'entre vous n'auront pas leur conseiller dans leur établissement. Vous pouvez enseigner dans des classes technologiques en lycée. Une affectation dans un collège APV (établissement considéré par l'administration comme difficile) pouvant compromettre votre année de stage, le SNES Versailles a demandé en juin dernier au Recteur d'éviter à tout prix ce cas de figure.

Des changements d'affectation courant septembre sont toujours possibles. Il faut alors contacter la DAE et le service de la scolarité des PLC2 au siège de l'IUFM à Versailles. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous solliciter.

Au niveau national, votre affectation dans une académie a été suivie par le SNES national. Vous avez été nombreux à retourner la fiche de suivi. Au niveau académique, malgré nos demandes répétées, les affectations des stagiaires ne se font pas dans le cadre d'une commission paritaire qui permettrait aux représentants du personnel de suivre cette opération en toute transparence.

Aides pour vos premiers cours

Le SNES met à votre disposition ADAPT-Editions, animées par des professeurs de terrain qui publient des ouvrages et testent des cédéroms. Sur le site d'ADAPT, vous pouvez aussi trouver une passerelle vers plus de 200 sites pédagogiques (sites académiques, de collègues...) qui proposent des progressions, des évaluations, des TP...<http://www.adapt.snes.edu>

Librairie du CNDP : 13 rue du Four, 75006 PARIS, métro Mabillon, tel : 01 46 34 54 80, <http://www.cndp.fr>

Librairie du CRDP : 584 rue Fourny-BP 326, 78533 BUC cedex, tel : 01 39 45 78 00, <http://www.ac-versailles.fr/crdp>

Les éditeurs :

- Bordas et Nathan : Espace Luxembourg, 103 bd St Michel, 75006 PARIS, Métro Cluny, tel : 01 44 41 98 99

- Hachette : 8 rue Hautefeuille, 75006 PARIS, Métro Odéon, Cluny ou St Michel, tel : 01 44 41 98 99

- Belin : 8, rue Ferou, 75006 PARIS, Métro St Sulpice, tel : 01 55 42 84 00

- Hatier et Didier : 59, bd Raspail, 75006 PARIS, Métro Rennes, tel : 0810 153 923

- Magnard : 22 bis passage Dauphine, 75006 PARIS, Métro Odéon

- Bréal : 34 rue Serpente, 75006 PARIS, Métro Cluny

Le SNES est un lieu de réflexion collective sur les contenus d'enseignement et nos pratiques professionnelles : c'est le rôle de « l'observatoire des programmes ».www.snes.edu/observ/index.html

ELECTIONS IUFM

L'IUFM de Versailles a été pilote pour l'intégration à l'université. On aurait pu penser que le **rattachement à l'université de Cergy-Pontoise** aurait pu être l'occasion d'avancées comme la reconnaissance de la formation à l'IUFM par l'attribution d'un diplôme (master...). En fait, il n'en est rien et parmi les problèmes posés par cette intégration à marche forcée on constate une baisse très importante de la représentativité des stagiaires à l'IUFM. Le nombre d'élus pour les usagers (étudiants et stagiaires) baissent et le conseil où était discutée l'offre de formation disparaît. On essaie d'écartier les stagiaires des décisions prises à l'IUFM alors que les enjeux de formation sont devenus très forts depuis quelques années et qu'il y a beaucoup à faire pour **obtenir le respect des droits des stagiaires et de bonnes conditions de formation**. Ne vous laissez pas faire ! Faites entendre fortement votre voix lors des prochaines élections.

Ce 17 octobre, dans tous les sites IUFM, les stagiaires sont appelés à voter pour élire leurs représentants dans le nouveau conseil. A cette occasion, la FSU (fédération à laquelle appartient le SNES) présente des listes sur lesquelles figurent aussi bien des stagiaires professeurs des écoles, de collèges, de lycées et de lycées professionnels (1^{ère} et 2^{ème} année).

Candidat à quoi ?

➤ *Le Conseil d'Ecole* : C'est là que se prennent toutes les décisions en accord avec l'université de Cergy-Pontoise. Il conduit la politique générale de l'IUFM. Il délibère notamment au sujet des orientations relatives aux formations, l'organisation générale des études, le budget, le compte financier, le règlement intérieur, les rapports avec les Universités.

A savoir

- Les stagiaires qui sont prêts à figurer sur les listes mais ne souhaitent pas être élus peuvent être placés en position non éligible.
- Les stagiaires bénéficient d'autorisation d'absence couvrant le temps de la réunion du Conseil d'école et leur temps de transport (qu'ils soient en centre ou en établissement ce jour-là).

Être candidat du SNES-FSU

Tout le monde est capable de siéger à l'IUFM. Il n'est demandé ni talent particulier ni capacité d'orateur. L'intérêt est de participer aux décisions en portant la voix des stagiaires dans ces conseils. La FSU est la fédération majoritaire de l'éducation nationale et les élus recevront toute l'aide nécessaire pour être efficace. Par ailleurs, nous organisons des stages « Élus IUFM » pour ceux qui souhaitent aller plus loin.

Tout ça, ça ne sert à rien ! (?)

Même si tous les problèmes des PLC2 ne se régleront pas dans les instances, nos interventions depuis ces dernières années n'ont pas été inutiles. Suite à nos interventions :

- Aujourd'hui, chaque stagiaire a connaissance dès le début de l'année des différentes pièces qui composent son dossier de validation
- Les rapports doivent désormais être signés par les stagiaires, ils en ont ainsi obligatoirement connaissance,
- Sur certains centres nous avons acquis que le calendrier soit plus resserré et laisse davantage de temps à la concertation entre stagiaires.

Mais il est vrai qu'il reste bien des problèmes à régler :

- Améliorer le remboursement des frais de transport pour qu'ils correspondent enfin **réellement** aux dépenses des stagiaires
- Permettre la présence de représentants des stagiaires lors des commissions de validation pour que chacun puisse comprendre les motifs de la décision
- Informers les stagiaires rapidement et individuellement des résultats du jury de titularisation
- En finir avec l'infantilisation des stagiaires : l'objectif de l'IUFM doit être de leur fournir une formation d'adultes et de professionnels

... **Vous êtes intéressé(e) pour être élu des stagiaires au Conseil d'Ecole ?**

Merci de remplir et de nous renvoyer le coupon ci-dessous. Si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à nous contacter (dépôt des listes le 8 octobre).

Votre nom :

Votre prénom :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

Discipline :

Catégorie (certifié/agrégé) :

Établissement :

Centre IUFM :

Avec le SNES, s'engager dans le métier

Le SNES est le Syndicat des Enseignements de Second Degré. Syndicat des Enseignements plutôt que des Enseignants car, au-delà de la défense des intérêts professionnels, individuels et collectifs, nous nous préoccupons de la défense des enseignements.

Le SNES n'est pas un syndicat corporatiste mais bel et bien un lieu de débats et d'échanges. Pour nous, il s'agit de promouvoir, ensemble, une certaine vision de l'éducation, une éducation de la réussite pour tous.

Le SNES ne fonctionne que grâce à vos cotisations et aucun militant n'a une décharge complète de cours.

Premier syndicat enseignant, il détient la majorité des sièges dans les Commissions Paritaires, il joue un rôle d'information et participe aux mouvements qui visent à améliorer l'Ecole et l'Education (mobilisation contre les décrets de Robien ou contre le CPE, mouvement des sans papiers scolarisés).

Le SNES est implanté dans les IUFM où il est représenté par des élus au Conseil d'Ecole. La

Adhérer sans tarder !

Se défendre face à l'administration n'est pas simple, surtout en début de carrière. En adhérant au SNES, vous rejoignez une force collective capable de vous appuyer dans vos démarches et de faire valoir vos droits (mutations, notations...). Ne restez pas isolé !
>>> *Devenir enseignant*, c'est découvrir un métier passionnant mais également difficile et en pleine évolution. C'est aussi intégrer une administration au fonctionnement complexe.

Se syndiquer au SNES, c'est se permettre d'être bien informé sur sa carrière. C'est aussi trouver un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions.

question de la formation des enseignants est au centre des préoccupations de notre syndicat.

Nous défendons une formation de qualité à caractère universitaire, une formation d'adultes débarrassée de toutes pratiques infantilisantes ou de tout formatage.

Le SNES est représenté dans les établissements (le S1) et organisé en sections départementales (S2) et académiques (S3). Engagez-vous aux côtés du SNES à l'IUFM et dans votre établissement !

La FSU : une Fédération qui a des ambitions pour l'école et notre métier

La FSU est une fédération regroupant les principaux syndicats de l'enseignement, des personnels ATOS et des professions de la recherche et de la culture. Elle a recueilli près de 50% aux dernières élections IUFM.

Pour ces élections, nos candidatures émanent du :

- œ SNES, pour les professeurs certifiés et agrégés de l'enseignement général et technique
- œ SNUIPP, pour les professeurs des écoles
- œ SNEP, pour les professeurs d'EPS
- œ SNUEP, pour les professeurs PLP de l'enseignement professionnel

La formation des professeurs et l'entrée dans le métier sont au cœur des préoccupations de notre fédération syndicale. Alors que près de la moitié du corps enseignant va être renouvelée d'ici 2015, il est urgent de proposer aux futurs enseignants :

- œ **une formation de qualité** centrée sur une formation disciplinaire forte et en lien avec la recherche.
- œ **une formation progressive** de l'Université aux premières années d'exercices : modules de pré-professionnalisation et réduction de service la première année de titulaire.
- œ **Une formation individualisée** adaptée au parcours de chacun et qui considère le stagiaire comme acteur de sa formation.
- œ **Une formation diplômante**. A l'issue de la formation et de la validation, les stagiaires doivent obtenir le niveau Master.
- œ **Une formation qui articule théorie et pratique**. L'année de stage ne doit pas se limiter à un simple compagnonnage dans le cadre d'une succession de stages. Il faut donner au stagiaire le temps d'analyser sa pratique.
- œ **Des modalités de validation transparentes et équitables**.